

Document d'information communal sur les

# risques majeurs

D.I.C.R.I.M.



  
Saint-Cyprien  
MEDITERRANÉE



## Le D.I.C.R.I.M., un document essentiel d'information et de prévention

*« La sécurité des habitants est l'une de mes préoccupations majeures. C'est pourquoi, dans un souci de prévention et d'information de la population, je tiens à ce que ce document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) soit régulièrement actualisé et remis à chaque foyer cypriennais.*

*Nous avons connu ces dernières années plusieurs évènements climatiques qui nous laissent à penser que ces phénomènes ne sont pas exceptionnels. Nous devons donc nous tenir prêts à les gérer s'ils se produisent, car la sécurité est l'affaire de tous.*

*Comme vous le savez, je mène avec l'ensemble des élus et des services de la Ville un véritable combat pour que Saint-Cyprien soit le moins impacté possible par les épisodes pluvieux. Cependant, la commune reste de par sa situation inondable.*

*Le DICRIM recense les principaux risques majeurs - essentiellement naturels - auxquels nous pouvons être confrontés.*

*Ayant à cœur de vous savoir tous en sécurité, je vous invite à lire ce nouveau document attentivement et à prendre acte des consignes à appliquer au cas où un évènement majeur surviendrait.*

*Je reste bien entendu à votre écoute pour toutes les questions que vous pourriez vous poser. »*

**Thierry DEL POSO**

Maire de Saint-Cyprien

Conseiller départemental

Président de la Communauté de communes Sud Roussillon

Le DICRIM (Document d'information communal sur les risques majeurs) est un document obligatoire pour les communes. Il recense les mesures de prévention et de protection des habitants et de leurs biens lorsqu'un événement grave survient. Il est établi par le maire et tenu à disposition de la population.

## Qu'est ce qu'un risque majeur ?

Un risque majeur est l'éventualité d'un événement grave, dont les effets pourraient entraîner des dommages corporels et matériels importants, difficilement gérables s'ils n'ont pas été anticipés.

Il existe deux types de risques majeurs :

■ **Les risques naturels** : inondations, tempêtes, feux de forêt, séismes, mouvements de terrains...

■ **Les risques technologiques (d'origine humaine)** : fuites industrielles, rupture de barrages, déversements de matières dangereuses, accidents ferroviaires, aériens, naufrages...

## Anticiper, une nécessité

Anticiper les risques majeurs permet de mieux gérer les situations critiques lorsqu'elles se produisent, tant en termes de logistique et de moyens humains à déployer (organisation des secours, des équipes techniques...) qu'au plan émotionnel (prévention et gestion des mouvements de panique...).

Prévenir, c'est contenir l'ampleur de l'événement, en maîtriser les effets, réduire l'exposition des personnes et des biens, alerter et s'organiser.



# Sommaire

La pluie, les inondations

6

Les ruptures de digues

8

Le risque sismique

10

Les mouvements de terrain

12



La tempête

14

Les risques climatiques

16

L'alerte

18

Consignes de sécurité

20

Contacts et sites utiles

23



# La pluie, les inondations

Le département est exposé au phénomène de pluies méditerranéennes intenses et à différents types d'inondations : les inondations de plaines, les crues torrentielles, les inondations par remontée de nappe phréatique, les inondations par ruissellement et les submersions marines.

## Les zones inondables

Saint-Cyprien fait partie du territoire à risques importants d'inondations (TRI) de Perpignan-Saint-Cyprien, défini par le préfet coordonnateur de bassin le 12 décembre 2012. La commune est concernée par les crues du Tech et du Réart.

## Typologie des inondations à Saint-Cyprien

La commune de Saint-Cyprien est exposée à des crues torrentielles, notamment du Tech et du Réart (avec montée des eaux rapides et vitesse d'écoulement élevée) et par la submersion marine.

Les inondations peuvent être générées par le réseau des agouilles (agouille de la Mar, canal d'Elne, agouille de l'Aygal...). Une partie de ce réseau, qui se jette dans l'étang de Canet-Saint-Nazaire, est conditionnée par le niveau de ce plan d'eau, niveau impacté par le marnage provoqué par la mer (fort coup de vent d'Est).

Des inondations par ruissellement peuvent aussi survenir localement dans les zones façonnées par la main de l'homme.



## Prévention

Le Tech et le Réart sont surveillés en temps réel par le service de prévision des crues Méditerranée Ouest (SPCMO). Des stations de mesure sont présentes sur ces deux cours d'eau. Les informations propres à chaque cours d'eau sont disponibles sur le site ministériel [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)

Des cartes de vigilance météo sont diffusées par ailleurs sur le site de météo France

< [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com) > et relayées par les médias.

L'information de la population est essentielle ainsi que la préparation de la commune à la gestion des événements (plan communal de sauvegarde / PCS).

## LES BONS RÉFLEXES



Coupez le gaz  
et l'électricité.



Montez à l'étage.



N'évacuez qu'après avoir reçu  
la consigne de la mairie ou des  
services de secours.



Ecoutez la radio pour  
connaître les consignes  
à suivre.



En cas d'évacuation  
des quartiers, des  
points de ralliement  
seront mis en  
place sur des sites  
déterminés en  
fonction du risque ou  
du sinistre.



N'empruntez en  
aucun cas à pied  
ou en véhicule les  
chaussées inondées.



Ne téléphonez  
pas, sauf en cas  
d'urgence. Libérez  
les lignes pour les  
secours.



N'allez pas  
chercher vos  
enfants à l'école.  
L'école s'occupe  
d'eux.



# Les ruptures de digues

Une digue est un ouvrage (remblai, mur...) longitudinal, naturel ou artificiel, voué à empêcher la submersion des terres par les eaux d'une rivière ou de la mer. Certaines, comme les digues de mer, sont construites en dur sur des fondations, d'autres sont constituées de simples levées de sable.

La rupture de digue peut être partielle ou totale, progressive ou brutale.

Elle peut être d'origine :

■ *Technique* : vice de conception ou de construction, vieillissement de l'ouvrage...

■ *Naturelle* : séisme, crue exceptionnelle, tempête, submersion marine, glissement de terrain...

■ *Humaine* : erreurs d'utilisation, de surveillance ou d'entretien, malveillance.

La rupture de digue peut entraîner la formation d'une onde de submersion et une élévation brutale du niveau de l'eau à l'aval.

## Prévention

Les ouvrages hydrauliques dont font partie les digues relèvent de la responsabilité de leurs propriétaires : communautés de communes, syndicats mixtes, propriétaires privés... qui ont en charge la surveillance et l'entretien desdites digues.

Les personnes vivant à proximité d'une digue et souhaitant connaître la structure qui en est responsable sont invitées à contacter le service urbanisme de la mairie de Saint-Cyprien.



## LES BONS RÉFLEXES



Montez à l'étage.



N'évacuez qu'après avoir reçu la consigne de la mairie ou des services de secours.



Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre.



En cas d'évacuation des quartiers, des points de ralliement seront mis en place sur des sites déterminés en fonction du risque ou du sinistre.



N'empruntez en aucun cas à pied ou en véhicule les chaussées inondées.



Ne téléphonez pas, sauf en cas d'urgence. Libérez les lignes pour les secours.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux.



# Le risque sismique

Un séisme correspond à un mouvement vibratoire du sol, soudain et de courte durée, provoqué par une fracture des roches en profondeur le long d'une faille se prolongeant parfois jusqu'en surface. Il peut être défini par sa magnitude (échelle de Richter variant de 0 à 9) ou son intensité.

On distingue trois catégories de séismes :

- Les séismes superficiels, lorsque la profondeur du foyer ne dépasse pas 60 km
- Les séismes intermédiaires, lorsqu'elle est comprise entre 60 et 300 km
- Les séismes profonds, lorsqu'elle dépasse 300 km

Les effets directs ou induits des séismes dépendent de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations.

Dans le département des Pyrénées Orientales, la terre tremble régulièrement. Historiquement, 67 séismes d'intensité élevée (7 à 8 sur l'échelle de Richter) ont été recensés depuis 1373.

Depuis 1980, plus de 700 séismes de magnitude faible (inférieure à 3) ont été enregistrés sur le territoire ou à proximité immédiate.

Selon le dernier zonage sismique du 1er mai 2011, le département est placé en zone de sismicité 3 à 4 (aléa modéré à moyen). La commune de Saint-Cyprien se situe dans la zone de sismicité 3 (modérée).



## Prévention

Comme toutes les communes des Pyrénées Orientales, Saint-Cyprien est concernée par les règles parasismiques applicables aux constructions publiques et privées (Eurocode 8).

L'information de la population est essentielle, tout comme la préparation de la commune à la gestion des événements (plan communal de sauvegarde).

## LES BONS RÉFLEXES



Eloignez-vous de la zone dangereuse.



Coupez le gaz et l'électricité.



Abritez-vous sous un meuble solide ou près d'un mur porteur.



Mettez-vous à l'abri chez vous.



Ecoutez la radio pour connaître les consignes à suivre.



Ne fumez pas. Ni flamme, ni étincelle.



Ne téléphonez pas, sauf en cas d'urgence. Libérez les lignes pour les secours.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux.



# Les mouvements de terrain

Un mouvement de terrain est une manifestation d'instabilité de la partie superficielle de la croûte terrestre, sous l'effet de la pesanteur et des agents de l'érosion. Il existe quatre grands types de mouvements de terrain :

- Les chutes de blocs et éboulements
- Les affaissements et effondrements
- Les glissements de terrain
- Le retrait-gonflement des argiles par temps de pluie ou de grosses chaleurs

La commune de Saint-Cyprien est concernée par les phénomènes d'érosion du littoral, de glissement de terrain et de retrait-gonflement des argiles. Le risque est qualifié de faible à moyen.

## Prévention

La prévention consiste à surveiller le bon drainage des eaux, à maintenir la végétalisation des talus et à prévoir des zones de recul par rapport aux pieds et crêtes des talus lors de constructions.



L'information de la population est essentielle, tout comme la préparation de la commune à la gestion des événements (plan communal de sauvegarde). S'il est difficile de prévenir les séismes, il est possible d'en minimiser les effets par l'application des règles de construction parasismique et la mise en œuvre de dispositifs de secours efficaces en cas de catastrophe.

## LES BONS RÉFLEXES



Eloignez-vous de la zone dangereuse.



Coupez le gaz et l'électricité.



Abritez-vous sous un meuble solide ou près d'un mur porteur.



Mettez-vous à l'abri chez vous.



Ecoutez la radio pour connaître les consignes à suivre.



Ne fumez pas. Ni flamme, ni étincelle.



Ne téléphonez pas, sauf en cas d'urgence. Libérez les lignes pour les secours.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux.

# La tempête

La tempête est caractérisée par des vents dépassant les 89 km/h (degré 10 sur l'échelle de Beaufort, pouvant aller jusqu'à 12 lorsqu'il s'agit d'un ouragan). Elle correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique ou dépression, au cours de laquelle s'affrontent deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (température, teneur en eau).

Dans les Pyrénées Orientales, les tempêtes les plus marquantes ont touché le littoral, mais la tempête du 24 janvier 2009 (tempête Klaus) a prouvé que les territoires montagneux étaient aussi exposés.

Le vent violent qui souffle sur la région, principalement la tramontane, pouvant entraîner des dommages comme l'effondrement de cheminées, le déracinement des arbres, le renversement des véhicules. . . , l'information de la population est essentielle. Récemment, le 7 janvier 2018, un phénomène de type tornade, imprévisible en lieu et déplacement, a touché sévèrement la commune de Maureillas-las-Illas, d'où l'importance de se montrer vigilant quant aux alertes météo.

## Prévention

Une information efficace est diffusée aujourd'hui en temps réel par les médias, relais précieux des alertes Météo France.

Il est impératif, à l'annonce d'une tempête, d'être vigilant quant à ces alertes et de suivre rigoureusement les consignes qui les accompagnent.



## Comment se protéger de la tempête ?

- Eviter de circuler sur le bord de mer, en voiture ou à pied
- Pour les habitants du bord de mer : fermer les portes, fenêtres et volets ; protéger les biens susceptibles d'être inondés ou emportés
- Pour les plaisanciers : ne pas prendre la mer, vérifier l'amarrage de son bateau, arrimer le matériel à bord
- Pour les professionnels de la mer : redoubler de prudence en cas de sortie, porter les équipements de sécurité

## LES BONS RÉFLEXES



Mettez-vous à l'abri chez vous.



Fermez les portes et les aérations.



Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre.



En cas d'évacuation des quartiers, des points de ralliement seront mis en place sur des sites déterminés en fonction du risque ou du sinistre.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux.



N'empruntez en aucun cas à pied ou en véhicule les chaussées inondées.



Ne fumez pas. Ni flamme, ni étincelle.



Ne vous approchez pas des lignes électriques tombées au sol.



Ne téléphonez pas, sauf en cas d'urgence. Libérez les lignes pour les secours.

# Les risques climatiques

Le risque climatique concerne principalement le grand froid et la canicule.

**L'épisode de grand froid** est caractérisé par une chute des températures qui atteignent des valeurs très inférieures aux normales saisonnières, mais aussi par la persistance du phénomène (au moins deux jours), son étendue géographique et son intensité.

Depuis novembre 2004, la carte de vigilance de Météo-France intègre le risque de grand froid.

Les Pyrénées Orientales peuvent être concernées par des chutes de neige abondantes en plaine, pouvant impacter l'économie du département.

**L'épisode de canicule** est caractérisé par une période de fortes chaleurs. Il survient lorsque la différence de température entre le jour et la nuit est faible et ce pendant au moins trois jours consécutifs.

L'information de la population en cas de canicule est primordiale, de même que la préparation de la commune à la gestion des événements (plan communal de sauvegarde).

Les dispositifs « Canicule » et « Grand froid » prennent en considération la situation des personnes les plus vulnérables : personnes âgées, handicapées, gravement malades ou/et isolées.



## Prévention

Une information efficace est diffusée aujourd’hui en temps réel par les médias, relais précieux des alertes Météo France.

Il est impératif, à l’annonce de phénomènes climatiques exceptionnels, de se montrer extrêmement vigilant et de suivre rigoureusement les consignes de Météo France.

## LES BONS RÉFLEXES



Mettez-vous à l’abri chez vous.



Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre.



Ne vous approchez pas des lignes électriques tombées au sol.



N’allez pas chercher vos enfants à l’école. L’école s’occupe d’eux.



N’empruntez en aucun cas à pied ou en véhicule les chaussées inondées.



# l'alerte

L'alerte de la population s'effectue à l'aide des sirènes de la plage et du village (avec un signal sonore modulé, montant et descendant 3 fois 1,41 minute), ainsi qu'à l'aide d'un véhicule municipal équipé d'un haut-parleur.

Selon la nature de l'événement, l'alerte peut être donnée de différentes façons :

■ **Par message téléphonique vocal**  
(automate d'alerte Major)

En cas de risque majeur, un message vocal est transmis téléphoniquement aux habitants (particuliers et professionnels) répertoriés dans les pages blanches et jaunes de l'annuaire.

NB. Si vous changez de numéro de téléphone ou d'adresse ou si vos coordonnées ne figurent pas dans l'annuaire téléphonique, pensez à en informer la mairie.

■ **Grâce à un véhicule municipal sonorisé**

Les consignes à suivre sont diffusées par haut-parleur. Il suffit de les écouter et de les suivre.

■ **Au moyen de la sirène de la ville**

Il existe trois types de signaux : l'alerte, la fin d'alerte et l'essai mensuel.

## Comment donner l'alerte ?

- **Composez le 18 ou le 112 (gratuit)**
- **Expliquez ce qui se passe**
- **Répondez aux questions**
- **Donnez votre numéro de téléphone**
- **Suivez l'information**

## Comment se tenir informé ?

- **En écoutant la station de radio France Bleu Roussillon (101.6 FM)**
- **Via les chaînes de télévision nationales et régionales**
- **Sur internet :**  
[www.saint-cyprien.com](http://www.saint-cyprien.com)  
[www.pyrenees-orientales.gouv.fr](http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr)

## Comment se préserver et prévoir son évacuation ?

Prévoir et garder à portée de main :

- **Le DICRIM**
- **Une lampe de poche à piles ou à dynamo**
- **Des gilets jaune fluo**
- **Une radio à piles**
- **De la nourriture, de l'eau**
- **Des couvertures, des vêtements de rechange**
- **Vos papiers personnels, pièces d'identité**
- **Vos lunettes**
- **Des médicaments si vous êtes sous traitement**
- **Une trousse individuelle de premiers secours**

## Pluie, inondations



Coupez le gaz et l'électricité.



Montez à l'étage.



N'évacuez qu'après avoir reçu la consigne de la mairie ou des services de secours.



Ecoutez la radio pour connaître les consignes à suivre.



En cas d'évacuation des quartiers, des points de ralliement seront mis en place sur des sites déterminés en fonction du risque ou du sinistre.



N'empruntez en aucun cas à pied ou en véhicule les chaussées inondées.



Ne téléphonez pas, sauf en cas d'urgence. Libérez les lignes pour les secours.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux.

## Ruptures de digues



Montez à l'étage.



N'évacuez qu'après avoir reçu la consigne de la mairie ou des services de secours.



Ecoutez la radio pour connaître les consignes à suivre.



En cas d'évacuation des quartiers, des points de ralliement seront mis en place sur des sites déterminés en fonction du risque ou du sinistre.



N'empruntez en aucun cas à pied ou en véhicule les chaussées inondées.



Ne téléphonez pas, sauf en cas d'urgence. Libérez les lignes pour les secours.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux.

## CONSIGNES À SUIVRE EN CAS DE ...

### Risque sismique



Eloignez-vous de la zone dangereuse.



Coupez le gaz et l'électricité.



Abritez-vous sous un meuble solide ou près d'un mur porteur.



Mettez-vous à l'abri chez vous.



Ecoutez la radio pour connaître les consignes à suivre.



Ne fumez pas. Ni flamme, ni étincelle.



Ne téléphonez pas, sauf en cas d'urgence. Libérez les lignes pour les secours.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux.

### Mouvements de terrain



Eloignez-vous de la zone dangereuse.



Coupez le gaz et l'électricité.



Abritez-vous sous un meuble solide ou près d'un mur porteur.



Mettez-vous à l'abri chez vous.



Ecoutez la radio pour connaître les consignes à suivre.



Ne fumez pas. Ni flamme, ni étincelle.



Ne téléphonez pas, sauf en cas d'urgence. Libérez les lignes pour les secours.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux.

## CONSIGNES À SUIVRE EN CAS DE ...

### Tempête



Mettez-vous à l'abri chez vous.



Fermez les portes et les aérations.



Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre.



En cas d'évacuation des quartiers, des points de ralliement seront mis en place sur des sites déterminés en fonction du risque ou du sinistre.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux.



N'empruntez en aucun cas à pied ou en véhicule les chaussées inondées.



Ne fumez pas. Ni flamme, ni étincelle.



Ne vous approchez pas des lignes électriques tombées au sol.



Ne téléphonez pas, sauf en cas d'urgence. Libérez les lignes pour les secours.

### Risques climatiques



Mettez-vous à l'abri chez vous.



Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre.



Ne vous approchez pas des lignes électriques tombées au sol.



N'empruntez en aucun cas à pied ou en véhicule les chaussées inondées.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux.

## LES NUMÉROS DE TÉLÉPHONE ET LES SITES UTILES

<b>18 ou 112</b> SAPEURS POMPIERS	<b>17</b> POLICE SECOURS	<b>15</b> SAMU SERVICE D'AIDE MÉDICALE D'URGENCE	<b>114</b> URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES	<b>196</b> CROSS-MED URGENCES MARITIMES
---	--------------------------------	--	--	--

<b>04 68 37 37 37</b> POLICE MUNICIPALE	<b>04 68 68 35 80</b> PRÉFECTURE - PROTECTION CIVILE
--	---

**Tempête** : [meteo.consul.marine](http://meteo.consul.marine) zones côtières  
zone concernée - cerbère /Port la nouvelle

**Inondation** : [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)

**Mairie de Saint-Cyprien** : [www.saint-cyprien.com](http://www.saint-cyprien.com)

**Météo France** : [meteofrance.com](http://meteofrance.com)

# Ville de Saint-Cyprien

Place Desnoyer

66750 Saint-Cyprien

Tél. 04 68 37 68 00

[www.saint-cyprien.com](http://www.saint-cyprien.com)

